

C - LES INEGALITES SPATIALES DU DEVELOPPEMENT.

Nous avons vu se dégager deux types d'évolution : la plaine fidèle à l'élevage charolais et peu perméable à la transformation du système agricole; la montagne contrainte par la dureté des conditions naturelles et l'exiguïté des surfaces à évoluer. Si bien que le visage actuel de la montagne tient, pour une large part, aux conditions de diffusion du progrès au moment crucial de l'achèvement de la révolution fourragère, alors que la plaine continue à se diversifier en pays modelés par les particularités du milieu naturel et humain.

I - Le rôle décisif de la promotion collective dans l'inégal développement en montagne.

1) la disparition d'un système agricole accompli.

La montagne et la demi-montagne sont restées au moins jusqu'en 1955 des bastions de la paysannerie et, à l'est, du genre de vie mixte. Le système agricole ayant assimilé le remplacement de la jachère par les cultures sarclées, y atteint une sorte de perfection, en équilibre avec la nature. Il permet de nourrir une famille sur une exploitation d'une quinzaine d'hectares, en limitant au maximum les achats à l'extérieur. Les particularités locales ne remettent pas en cause l'unité fondamentale. On peut prendre comme exemple l'exploitation sise sur un replat dominant la vallée du Rouchain, à 650 m. d'altitude, au village du Fournier, commune d'Arcois, dans les monts de la Madeleine, peu avant la mort du père de l'exploitant actuel, en 1955. Il vit avec son épouse, son fils âgé d'une trentaine d'années et une fille également célibataire; la soeur aînée a épousé un jardinier et habite Roanne. Sur les 27 hectares en faire-valoir direct, il y a 14 ha. de bois, landes et pâturages. Les bois sont constitués par une futaie de douglas et des taillis coupés tous les trente ans jusqu'à la guerre, pour faire des fagots destinés aux boulangers. Les landes à bruyères et à rochers sont peu à peu abandonnées. Les pâtures sont les vieilles prairies autrefois fauchées à la main, qui se couvrent de genêts et où on envoie les vaches jusqu'à la fenaison. Les cinq hectares de prés occupent le fond de la vallée et donnent 5 tonnes de foin à 0,45 unité fourragère l'hectare. Ils sont irrigués entre la rentrée des bêtes fin octobre et la fenaison. On y étale des scories de déphosphoration, du plâtre et de la chaux. On passe la herse pour éparpiller les taupinières et enlever les feuilles et les branches transportées. Sur les huit ha. de labour, on pratique l'assolement classique sur quatre ans : pomme de terre ou topinambour qui reçoivent une fumure de scories et de potasse, céréales, trèfle, céréales. Le seigle couvre plus de la moitié de la surface

en céréales, il donne plus de grains (18 q^X/ha) et de paille que le blé et l'avoine. On ne peut conserver la prairie artificielle plus d'un an, à cause du développement rapide du diendont sur ces sols légers. Le blé sert en partie à faire le pain qui est cuit à la ferme. Le reste des céréales est *écrasé* pour les animaux. Jusqu'à la guerre, on n'avait pas de boeufs et on attelait à la fois quatre des six vaches. On vend les veaux de lait à deux mois et demi, à 130-135 kilos et une quinzaine de porcs engraisés aux pommes de terre et au petit lait. Le beurre et les fromages mi-vache mi-chèvre sont échangés à l'épicerie de Renaison. Enfin, on exploite en commun avec le gendre une vigne sur la Côte, à six kilomètres à vol d'oiseau.

Le genre de vie traditionnel va subir plus ou moins tôt, suivant le plus ou moins fort isolement, la confrontation à l'économie moderne. La croissance continue aggrave le déséquilibre des revenus par rapport à la ville et expose à un exode rural brutal. En effet, il n'y a d'exploitations viables en petite surface, que grâce à l'élevage laitier intensif qui repose sur la culture de l'herbe. Celui-ci est l'aboutissement de toute une progression personnelle et professionnelle, que le jeune exploitant moyen n'a pu acquérir que grâce à la promotion collective. Son inégale diffusion rend compte de toute la gamme des transitions que l'on peut observer entre les secteurs d'abandon et les rares secteurs progressifs.

2) la gamme des transitions

Les zones privilégiées à vie associative intense et où la mutation a concerné un nombre suffisamment important de petites et moyennes exploitations, pour assurer une mise en valeur rationnelle sans bouleversement des structures sociales agraires, ont une localisation périphérique et leur développement a coïncidé avec la mise en route des C.E.T.A., à l'imitation des foyers voisins. Le C.E.T.A. de La Clayette, le plus ancien de la région puisqu'il date de 1953, a rayonné sur l'ouest des monts du Charolais. L'agriculture progressive des monts du Lyonnais a gagné le flanc sud-ouest des monts de Tarare, avec un certain retard, puisque les C.E.T.A. y ont été constitués entre 1958 et 1960. Elle a établi une antenne au sud des monts de la Madeleine, avec les C.E.T.A. de Saint-Martin-la-Sauveté et de Crémeaux, installés en 1954 et 1956. Mais elle n'a vraiment conservé ses caractères originels que dans la première commune, qui constitue aujourd'hui un centre autochtone de rayonnement, à l'avant-garde des techniques nouvelles dans les monts du Couchant. Le renouveau qu'ont connu plus récemment le bassin d'Amplepuis et le sud-est du plateau de Neulise repose sur un nombre limité d'exploitations viables, qui se dégagent rapidement de la masse des exploitations traditionnelles et

s'agrandissent à leurs dépens. Dans le bassin d'Amplepuis, ce mouvement est lié à la promotion collective menée par le Foyer de Progrès, suivant les formules mises en pratique au temps des C.E.T.A., au moment de la disparition du genre de vie mixte entraînée par la crise du textile de 1965. Ici les exploitations progressives ne sont pas encore celles qui étaient au départ les plus favorisées, à l'inverse de ce que l'on constate autour de Saint-Symphorien-de-Lay, où la diffusion du maïs fourrage a été le progrès décisif, attendu jusqu'en 1970.

- le développement communautaire au sein des petites exploitations : Saint-Martin-la-Sauveté.

Saint-Martin-la-Sauveté est relativement privilégié par les conditions naturelles, grâce aux terrains sédimentaires du houiller qui se décomposent bien, disposés en pente douce vers 700-800 m. à l'adret des monts de la Madeleine. Mais l'état de l'agriculture, remarquable par rapport aux communes voisines, ne peut s'expliquer seulement par cela. En effet, la production moyenne par vache laitière est passée de 2.500 à 3.500 litres de 1965 à 1974. Les achats de matériel agricole en 1965 ont été compris entre 8 et 12.000 francs pour les 60 exploitations "viabiles", soit de deux à trois fois plus que dans les environs. Les progrès réalisés se diffusent par la suite aux alentours : prairie temporaire, prophylaxie, ensilage, culture du maïs, drainage. Bien que Saint-Martin ait une position excentrique, son maire est le président de la C.U.M.A. d'ensilage, qui est le principal organisme d'intervention de la Rénovation Rurale pour les monts du Forez, par l'intermédiaire du G.I.R.A.F. (31). Cette CUMA, fondée en mars 1971, compte 450 adhérents et a réalisé 3700 heures d'ensilage en 1973. Son but est de stopper l'exode des agriculteurs par la culture fourragère, en les faisant bénéficier grâce aux subventions de 75% la 1ère année, 50% la 2ème année et 25% la 3ème année, qui lui sont accordées, de prix de revient équivalents à ceux de la plaine du Forez. Enfin, par son équipement, Saint-Martin est devenu un village-centre : il dispose d'un dépôt de la C.B.A. depuis 1961 et d'un bureau temporaire du Crédit Agricole (32).

Ce développement n'a pas bouleversé le cadre social antérieur. Entre les deux recensements de 1955 à 1971, le nombre d'exploitations passé de 196 à 139 n'a pas diminué plus qu'ailleurs et la surface moyenne reste faible : 15,4 au lieu de 11,3 ha. C'est la petite exploitation, en faire-valoir direct pour 70% des terres, qui continue de dominer. En 1971, 55 exploitations, soit 40%, ont moins de 10 ha et se répartissent 17% de la SAU

44	-	31%	de 10 à 20 ha	-	30%	-
33	-	23%	de 20 à 35 ha	-	39%	-
7	-	5%	de 35 à 51 ha	-	14%	-

En fait, la plupart des exploitations d'une dizaine d'hectares sont des exploitations-retraite. Les agriculteurs âgés ne prennent pas l'I.V.D., car ils bénéficient avec leur conjoint de la retraite à 65 ans et sont aidés par leur fils, ouvrier à Saint-Germain-Laval, Grézolles ou Boën-sur-Lignon. Cela ne permet pas de s'agrandir à la génération des 50 ans, que l'on trouve à la tête des exploitations "viabiles", qui ont 20 ha en moyenne.

Foyer de forte pratique religieuse, de démocratie locale vécue au niveau de la municipalité et de nombreuses associations, ayant conservé les coutumes d'entraide et d'hospitalité, la commune a su concilier le genre de vie traditionnel et l'agriculture novatrice. En fait, même au niveau de l'exploitation de pointe, la vie de tous les jours reste rude. La maison rurale est inchangée avec, à l'étage, le balcon orné ouvert sur le midi, mais le confort élémentaire n'est pas assuré : pas de chauffage central dans les vastes pièces, peu d'appareils électro-ménagers et le tracteur creuse des sillons boueux dans la cour non goudronnée. On continue de tuer le cochon à Noël et les jambons sèchent dans la cheminée. Cette maman de trois enfants déjà grands voudrait bien adopter le petit de l'Assistance placé chez eux. Le fils aîné n'est pas resté sur l'exploitation, car elle n'aurait pas suffi pour deux ménages et qu'on a hésité à se lancer dans l'élevage industriel du porc. Et pourtant, le père peut difficilement tirer davantage de ses 22 ha morcelés et en forte pente. Il y a 7 ha de pins d'Italie et de landes; les prairies permanentes sont réduites à 3 ha; les prairies temporaires couvrent 9 ha et les céréales, 3. Jusqu'en 1971, il n'a pas osé utiliser l'ensileuse de crainte de verser et, pendant l'hiver 71-72, il a drainé 1 ha, ce qui lui a permis d'augmenter d'autant les labours. Grâce à l'ensilage de la luzerne et du maïs, il a pu supprimer la betterave et la topine qui donnent beaucoup de travail et passer de 8 à 10 vaches laitières, qui sont au contrôle laitier et donnent 4.000 litres par an. Il élève en outre 4 génisses, les veaux de lait vendus à 120-160 kilos, 14 brebis et 3 truies. Il a un tracteur de 45 C.V.

La modernisation de l'agriculture est l'oeuvre d'un homme et d'une équipe. L'homme, c'est André Bartholin, qui a été maire à 32 ans et a donné sa démission en 1971, après deux mandats. Il fut à l'origine de tous les groupements et de toutes les associations : il a commencé l'ensilage en 1964 avec une machine qu'il a fait venir de Neulise, distant de 30 km., et la culture du maïs, à la pioche, en 1968. L'équipe dont il fut l'un des animateurs et qui a été suffisamment nombreuse pour que le progrès s'enracine, rassemble une vingtaine d'agriculteurs nés entre 1920 et 1925, qui ont été ensemble à

l'équipe de football, à la J.A.C., aux cours du soir donnés par l'instituteur. C'est parmi eux qu'ont été recrutés les membres du C.E.T.A. et ils forment le noyau des 38 exploitants qui pratiquent l'ensilage (20 en 1972) et le contrôle laitier (17). Ils expriment ainsi l'esprit commun qui les anime : "se sauver tous ou pas du tout par une intensification et une rationalisation du travail, sans que celui-ci prenne un aspect inhumain, comme dans le centre du Bassin Parisien".

- le dégagement d'exploitations viables grâce à la promotion collective: le bassin d'Amplepuis.

Le bassin d'Amplepuis est devenu une région de forte production laitière. La vulgarisation agricole y a été tardive comme dans l'ensemble du Haut-Beaujolais, à cause du relief et du genre de vie mixte qui s'est maintenu jusqu'en 1965. L'apport des salaires industriels prolongeait l'existence de toutes petites exploitations, tournées vers l'autoconsommation dans le cadre de la famille patriarcale et à l'écart de la spécialisation par les ventes faciles sur les marchés ^{tenues} des bourgs. La crise du textile les condamne et on pouvait s'attendre à l'extension rapide des friches, des forêts et des prairies permanentes aux dépens des labours. Celles-ci sont recherchées par les bouchers et les négociants, comme ce marchand de bestiaux de Cublize qui s'est constitué une propriété de plus de 100 ha.

Or la campagne reste bien tenue et la terre est très recherchée. L'action patiente du Foyer de Progrès d'Amplepuis a rejoint le désir des jeunes qui, ayant connu le travail en usine, ont choisi l'agriculture. La formation technique, commencée dans les années 60 et favorisée par l'établissement de la zone-témoin en 1964, concerne la culture du blé, la prairie temporaire et l'élevage laitier. Les étapes suivantes sont la gestion, puis dès 1967, la culture du maïs fourrage, enfin la fourniture à la demande de plans de fertilisation, de stabulation et de gestion prévisionnelle. La formation technique est complétée par l'incitation à l'association qui compte à son actif les banques de travail et la vente publique de génisses. La banque de travail est un prolongement de l'entr'aide traditionnelle, plus respectueuse des individualités que la C.U.M.A. Dans la C.U.M.A. en effet, le matériel appartient à la coopérative, qui fait effectuer les travaux par des ouvriers salariés. Dans la banque de travail, le matériel appartient en tout ou partie à chaque associé, qui effectue lui-même les façons, ce qui a l'avantage de réduire les coûts et de multiplier les contacts. Le règlement se fait par compensation des unités de compte, qui font intervenir les dépenses d'utilisation et d'amortissement de l'instrument considéré. Il y a

en général équilibre, ce qui réduit à peu de choses les débours en espèces. La première banque de travail a été constituée en 1964. Il y en a quatre actuellement, à Amplepuis, Ronnos, Ouroux et Chênelette, qui groupent une quarantaine d'associés. La vente publique des génisses prêtes à vèler permet de rentabiliser au mieux, en court-circuitant les intermédiaires, l'élevage de reproductrices de souche montbéliarde, complémentaire de la production laitière, sur des surfaces trop petites pour entretenir un gros troupeau. Elle s'effectue sur catalogue à Amplepuis, le premier samedi d'octobre, depuis 1967.

La transformation du Foyer de Progrès en Comité de Développement des Monts du Beaujolais (33) n'a pas modifié le style d'interventions. Car avant la promulgation de la loi de 1969 sur la nouvelle organisation de la vulgarisation agricole sur la base des petites régions, on avait pris conscience ici de la nécessité de considérer la logique de l'évolution d'ensemble et de prévoir les infrastructures. Le Comité de Développement a tout naturellement formé avec les forestiers le groupe de travail agriculture-forêt pour l'établissement du Plan d'Aménagement Rural (P.A.R.) des quatre cantons de Monsols, Amplepuis, Lamure; Thizy (M.A.L.T.). Les objectifs retenus reprennent les grandes lignes de l'action passée : sélection du bétail, intensification fourragère, gestion prévisionnelle, rationalisation de l'exploitation forestière (34). Actuellement, le Comité met en place un centre coopératif d'élevage des génisses et se charge de l'enquête demandée par la coopérative de Tarare sur l'évolution présumée de la production laitière. En effet si la réduction du nombre des exploitations conduisait à l'élevage extensif pour la viande, les investissements envisagés dans le cadre de la progression actuelle seraient inutiles.

Parmi la cinquantaine d'exploitations qui collaborent activement à son action, on distingue celles qui peuvent difficilement s'agrandir et qui poussent au maximum l'intensification fourragère et les exploitations d'altitude qui se livrent à l'élevage laitier sur prairies permanentes restaurées. Caractéristique du premier type est l'exploitation des deux frères Maneim, située à 600 mètres d'altitude, entre Amplepuis et le col des Sauvages. Ils ont repris en 1963 la ferme de 35 ha. tenue par le père, qui continue d'y travailler. Il faut donc faire vivre trois ménages sur 42 ha., car ils n'ont trouvé que 5 ha. supplémentaires de prairies à louer et 2 ha. de landes à acheter; ces landes ont été transformées en prairie temporaire après passage du rotavator. La surface se répartit à peu près également par tiers entre les prairies permanentes sur les fortes pentes, les prairies de fauche là où le tracteur peut passer, mais pas les grosses machines, et les terres cultivées où se succèdent deux ans de maïs fourrage, un an d'orge et deux

ans de prairie temporaire. Le matériel en propre n'est constitué que par la traite électrique et des "bricoles", tandis que leur part dans la banque de travail comprend 1 tracteur de 50 chevaux, 1 semoir à maïs, 1/2 épandeur d'engrais, 1/8 de presse et 1/10 d'ensileuse. L'exploitation nourrit 27 vaches laitières montbéliardes, 8 génisses de 2 ans, 10 génisses d'un an et 10 génisses de l'année, soit 1,2 U.G.B. par ha. Elle a eu en 1973 un revenu brut de 130.000 francs, dont 93.000 pour le lait et 37.000 pour la vente de six génisses et d'une quinzaine de veaux de huit jours. L'importance du revenu tiré du lait s'explique par le bon rendement (4700 l/an) et par la vente directe à Amplepuis de la moitié de la production, à un prix bien plus avantageux (1 f.) que celui versé par la coopérative (0,67 f.). Mais le niveau de vie n'est pas à la mesure de la qualité du travail ni du temps passé (14 heures par jour sauf un dimanche sur deux et 3 à 4 jours de vacances par an). En plus de ce qui est prélevé pour l'autoconsommation, chaque frère reçoit 1.200 f. par mois et le père moins de 1.000 francs. Il est vrai qu'un gros effort d'investissement est envisagé, devant la perspective de prendre en location dix hectares pour augmenter le troupeau et de construire une stabulation entravée.

L'exploitation de Mongrand représente un type laitier montagnard plus extensif. C'est tout ce qui reste du hameau de Grandris, le premier que l'on trouve après la forêt, en descendant du col de la Cambuse. Vers 1900, il était peuplé de 50 ménages de paysans-tisseurs qui ne disposaient guère de plus d'1 ha. chacun. Les terres ont été regroupées à la veille de la guerre de 1939 en trois exploitations. Il n'en subsiste plus qu'une, qui a racheté en 1952 et 1962 les deux autres, et dispose de 63 ha de S.A.U. et de 15 ha de bois. Le gendre, qui la dirige depuis son retour de captivité en 1944, a été le premier agriculteur du village à acquérir un tracteur. Progressivement, il a abandonné les cultures, retourné les prairies, drainé, mis en herbe. Le cheptel est composé de 25 vaches pie noire qui donnent 3200 litres de lait par an, de génisses de remplacement et de veaux vendus à la boucherie à 3 mois et 180 kilos. L'alimentation du troupeau est complétée en hiver par du maïs ensilé, acheté dans la "plaine", c'est-à-dire à Amplepuis (80 tonnes en 1972). Le père et le fils qui reste sur l'exploitation ont construit par eux-mêmes les nouveaux bâtiments : hangar, fenil et stabulation libre.

- le dégageant tardif d'exploitations viables lié à une technique nouvelle : l'est du plateau de Neulise.

Le plus souvent, les exploitations progressives se trouvent au nombre de quelques unités par village, juxtaposées aux exploitations traditionnelles, qui disparaissent les unes après les autres, pour céder la place aux reboisements à la périphérie des finages et à l'élevage charolais adopté

par les exploitations de taille suffisante. En effet, l'élevage laitier à base fourragère correspond à la fois à une nécessité d'intensification liée à un rapport U.T.H./S.A.U. élevé et à la maîtrise de techniques difficiles à acquérir. Beaucoup de petits-exploitants perméables au départ à la promotion collective se sont découragés en cours de route. Le C.E.T.A. de Crémeaux qui comptait 26 exploitations lors de sa création n'en avait plus que dix en 1966. Il faut des conditions particulièrement favorables à l'adoption d'une technique nouvelle, pour que l'évolution vers l'extensif soit bloquée. C'est ce qui se produit depuis 1970 dans l'est du plateau de Neulise, avec la forte expansion du maïs fourrage. Elle s'explique par les conditions favorables qu'y rencontre sa culture grâce aux altitudes modérées, aux larges croupes aux sols suffisamment profonds, grâce aussi à la présence d'exploitations moyennes, aux terres bien groupées autour de leur siège. Jusque là, l'évolution avait été lente. Certes l'élevage laitier s'était substitué à la production de maigres, mais les techniques évoluaient lentement. On ne comptait que quelques chantiers d'ensilage d'herbe : celui auquel participaient les frères Piot de Saint-Symphorien-de-Lay regroupait cinq exploitations distantes de huit kilomètres à vol d'oiseau d'un hameau d'Amplepuis à Machezal ! Les bons résultats obtenus grâce au maïs fourrage font rapidement tache d'huile et les précurseurs prennent l'initiative de créer la C.U.M.A. du Gand, qui rassemble maintenant une centaine d'exploitations dans le canton de Saint-Symphorien-de-Lay. En quelques années, les nouveaux bâtiments d'élevage se sont multipliés. L'évolution a gagné le sud-est de la plaine de Roanne, où l'on compte deux à trois chantiers par commune. Par contre l'ouest du plateau de Neulise, où la surface moyenne des exploitations est plus forte, ne voit pas se dégager de voie nouvelle autre que l'élevage charolais. On se rend compte de la complexité des relations entre taille des exploitations et progrès agricole. En l'absence de promotion collective, une région homogène de petites exploitations est condamnée à la stagnation, mais la présence d'un grand nombre d'exploitations de bonne taille accélère l'extensification par l'élevage charolais !

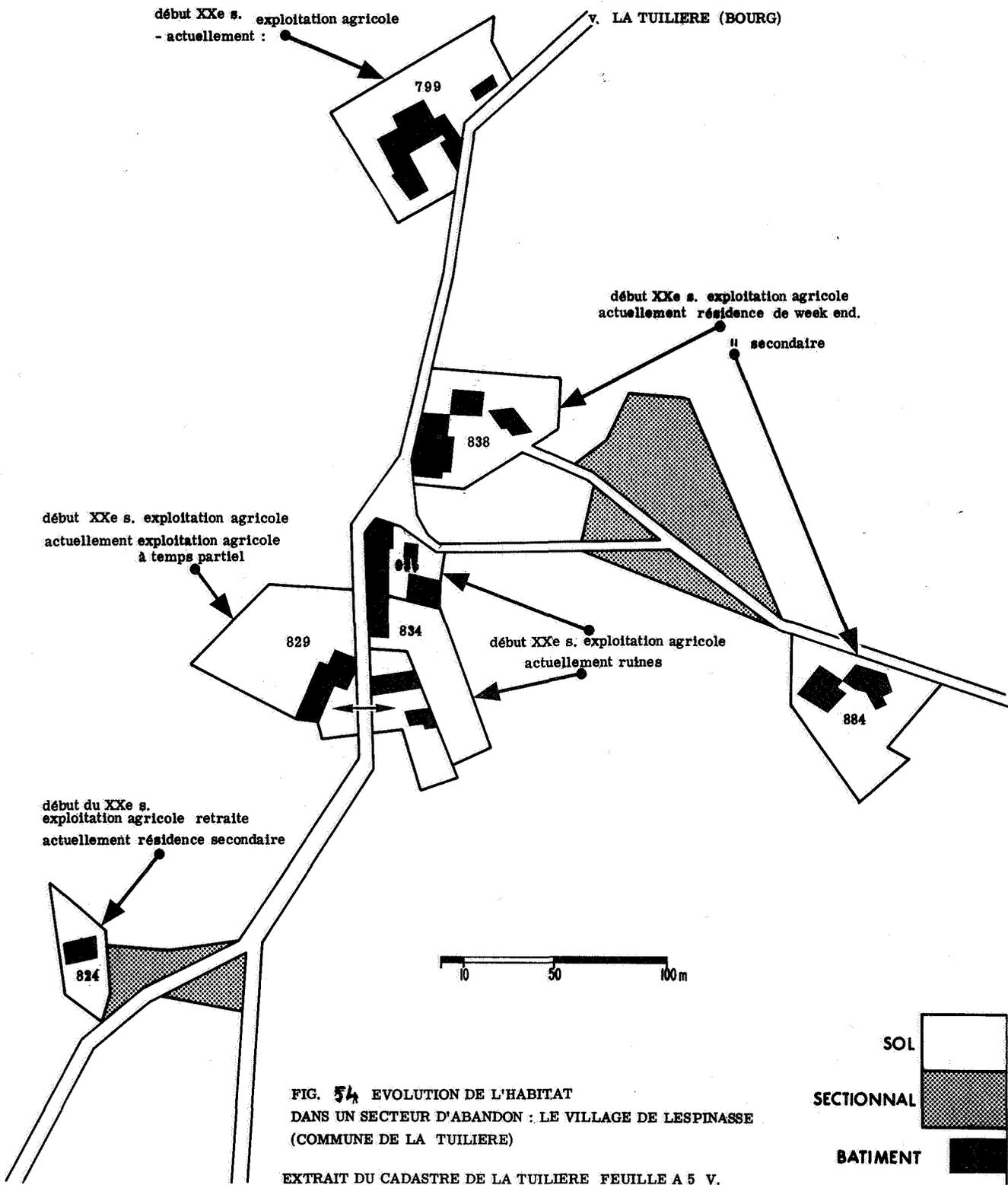
- les secteurs d'abandon

En fait, l'ensemble des facteurs naturels, sociaux et humains interviennent. Là où leur conjonction est particulièrement défavorable, la confrontation à l'économie moderne conduit à l'abandon. C'est le cas des montagnes disséquées et surpeuplées comme le nord des monts de la Madeleine et la vallée de l'Azergues, où l'isolement a gêné la pénétration des idées nouvelles, où la petite taille des exploitations rend difficiles les investissements, où l'équilibre qui permettait la subsistance était parvenu à un

point d'achèvement tel qu'il était difficile de le modifier. Pourtant il y a des paysans qui ont cherché, individuellement comme ils en avaient l'habitude, à s'adapter. On peut prendre l'exemple de la situation actuelle de l'exploitation du Fournier à **Arcon**, décrite précédemment dans son état antérieur à 1955. Le fils célibataire qui l'a reprise a maintenant la cinquantaine. Il a préparé et réussi en 1965 le Brevet d'Apprentissage Agricole, afin de bénéficier de prêts spéciaux du Crédit Agricole, ce qui n'est pas un mince mérite quand on a quitté l'école depuis plus de 25 ans. Il a ajouté aux 13 ha. de S.A.U. dont il disposait, 2,5 ha. de prés de fauche. Dans l'assolement, il a réduit les cultures sarclées, betterave et pomme de terre, au profit de la prairie temporaire (trèfle violet, ray grass, dactyle). Il a eu la sagesse de conserver l'attelage de boeufs plutôt que de céder à la tentation du dispendieux tracteur qui aurait été sous-employé. Mais il s'est doté d'une motofaucheuse, d'une faneuse et d'un engrangeur. Le cheptel comprend maintenant, outre les deux boeufs, six vaches laitières, une génisse, trois chèvres, ainsi que les cinq veaux de lait de 2 mois et demi et les dix porcs gras vendus chaque année, ce qui fait une bonne densité pour la montagne de près de 0,9 U.G.B. par ha. Il commercialise directement les bêtes aux bouchers de Renaison. Il a été longtemps gêné pour écouler le lait. Sa mère et sa soeur le transformaient en beurre et fromage échangés à l'épicier, jusqu'à ce que le camion de la coopérative desservît le hameau. Mais le revenu ne dépasse pas mille francs par mois. La mère continue à faire le pain. L'exploitation ne sera pas reprise et il n'y a pas à s'en étonner.

C'est ainsi que des "villages" vont disparaître purement et simplement de la carte. Le mouvement s'est réalisé brutalement depuis une quinzaine d'années dans le nord des monts de la Madeleine. On se rappelle que la population, stable depuis la Révolution, a commencé à décliner au début du siècle. Mais si la main d'oeuvre n'était plus pléthorique, il restait suffisamment de bras pour tenir les nombreuses exploitations. La déprise va se révéler à la suite de l'accélération des départs sur Roanne et de l'intrusion de la civilisation technicienne, avec l'ouverture de la mine de Saint-Priest-Laprugne, qui propose sur place des salaires qui paraissent invraisemblablement élevés (35). Les fermes n'abritent plus guère que des célibataires. Les plus âgés, qui ne trouvent personne pour les aider, sont obligés de se retirer prématurément.

C'est le cas du "village" de Lespinasse, à 2 kms à l'ouest du bourg de la Tuilière (36). Les sept maisons qui le composent, soit deux exploitations-retraite, dont une sert déjà de résidence secondaire, et cinq exploitations de 12 à 25 ha., sont toutes habitées à la fin de la seconde guerre mondiale; mais on ne trouve déjà plus que deux ménages avec



respectivement un et cinq enfants. Aujourd'hui la population est tombée de 22 à 5 personnes et il ne reste que deux maisons habitées en permanence. Il y a encore dans la première un jeune qui travaille avec son père, pour lequel le débardage du bois constitue l'occupation principale (voir tableau 28, n° cad.829). L'autre est la seule véritable exploitation agricole qui subsiste, mais plus pour longtemps, car le frère et la soeur célibataires qui la tiennent vont bientôt avoir l'I.V.D. (n° 799). De la famille de cinq enfants, il ne reste plus au pays qu'un fils célibataire, maçon à Saint-Just-en-Chevalet, qui revient chaque week-end (n° 838). Une ferme, qui a dû être laissée en 1960, a été rachetée comme résidence secondaire par un entrepreneur parisien (n° 884). Enfin deux maisons sont en ruines (n° 834 et 835). Des terres ont été données en location. D'autres sont utilisées comme pâtures à génisses ou plantées en résineux. Les pâtures se couvrent de ronces, de genêts ou se boisent naturellement. La solitude comparée à l'animation de jadis est pesante et il arrive à l'agricultrice d'envier sa voisine, obligée de s'engager à 60 ans à Roanne comme employée de maison et qui est maintenant dans un confortable foyer de retraite (n° 884).

Tableau 28 - L'évolution des propriétés bâties de Lespinasse (commune de la Tuilières.

n° matrice cadastr.	destination de l'habitation		S. non bâties: corresp ^{dte}	
	primitive	actuelle	1961	1975
799	expl.agr.	expl. agr.	26,4 ha	26,1 ha
824	- retraite	résidence 2 ^{re}	0,5	0,5
829	- agr.	expl.tps.partiel	14,5	13,5
834	- retraite	ruine	0,6	0,6
835	- agr.	ruine	14,5	6,6
838	- agr.	résidence fin de	28,2	7
884	- agr.	résidence ^{semaine} 2 ^{re}	12	8

II - Le maintien de l'élevage charolais traditionnel et la conservation des nuances entre pays dans la plaine.

La plaine a été gagnée progressivement du XVIII^e siècle à l'entre-deux guerres à la spéculation commercialisée et spécialisée que représente l'élevage charolais. Longtemps ^{envié} car il apportait l'aisance sans beaucoup de peine, il ne procure plus aujourd'hui qu'un revenu médiocre en-dessous de 40 ha. Cependant les exploitants qui s'en sont libérés, qu'ils se recrutent parmi les petits, à la recherche d'un fort revenu à l'hectare demandé à l'intensification laitière, ou parmi les plus aisés, tentés récemment par

la grande culture céréalière, ne sont encore qu'une minorité. Aussi les variations locales des conditions naturelles, directement perçues dans un système "où l'on se contente de regarder pousser l'herbe", comme celles des structures sociales agraires et des traditions, continuent-elles à diversifier en pays, que distinguent de fines nuances, l'espace dominé par la pesante pratique de l'élevage du "blanc" sur prairies naturelles.

4) un système extensif qui se perpétue.

Nous ne reviendrons pas sur les caractères de la race charolaise ni sur ceux de ce système d'élevage bien souvent décrits (37). Nous insisterons sur la lente évolution, perceptible depuis les années 1955, qui marquent d'ailleurs le début de la mutation.

L'étude de Daniel Rodinson, consacrée à l'avenir des exploitations agricoles de la Plaine Roannaise, atteste la prépondérance de l'élevage charolais sur prairie. Etablie sur les bases de l'enquête par sondage de 1963, elle lui attribue 53% des exploitations et 77% des surfaces (dont 53% avec un mode d'utilisation du sol herbager et 24% avec un mode mixte herbager-céréales ou plantes sarclées), contre respectivement 36% et 21% pour l'élevage laitier, 11 et 2% pour l'élevage sans bovins, qui concerne de petites exploitations à chèvres et brebis (38).

- l'éleveur "moyen".

L'exploitation-type choisie par la même étude n'est pas l'exploitation moyenne difficile à définir, mais un modèle "normatif, qui ait quelque chance de rencontrer l'adhésion des cultivateurs" (39). C'est une exploitation "considérée comme viable, représentative du groupe 30-45 ha., caractérisée actuellement par le système de production herbager-charolais". Elle dispose de 37 ha. de S.A.U. et occupe le père et le fils à temps plein et la mère, 60 jours par an, soit 2,2 U.T.H. La S.A.U. est ainsi répartie : 27 ha. de surface toujours en herbe et 10 ha. de labours, dont 1 ha en topine et betterave fourragère, 3 ha de prairie temporaire, 40 ares de pomme de terre, 3 ha de blé, 2 ha d'orge et 50 ares d'avoine. Le troupeau charolais est constitué en hiver d'un taureau, de 9 mères, 2 génisses de renouvellement, 6 châtions de plus de deux ans, 8 jeunes de 1 à 2 ans, 8 jeunes de moins d'un an ou broutards (40). Il fournit 60% du produit brut : on a vendu au cours de l'année agricole 1963-1964, une vache de réforme, 4 châtions de 30 mois et 2 châtions de 36 mois. On voit que l'élevage est intermédiaire entre le type naisseur et l'emboûche : on pousse les produits aussi loin qu'on le peut. Le reste du troupeau est formé par un cheval, 2 vaches laitières, 2 truies qui donnent chaque année 20 porcelets et 4 porcs gras, 50 volailles. La vente des porcs, les surplus de beurre, fromages et produits de basse-cour, que la fermière apporte au marché du bourg, fournissent l'argent frais

pour les dépenses courantes, en dehors des grosses rentrées d'argent au moment de la vente des 'blancs'. La part de l'autoconsommation, qui compte aussi le blé pour l'échange, les pommes de terre, n'est pas négligeable. Le matériel comporte un tracteur de 30 chevaux, qui ne dispense pas du cheval, une charrue, une barre de coupe, un cultivateur, un râteau-faneur, une remorque, un semoir, pour une valeur de 20.000 francs. Il ne dispense pas du recours aux entreprises de travaux agricoles pour 1.200 francs.

Toujours en 1963, le produit brut se monte à 23.400 francs, les charges à 14.900. Le revenu agricole ne dépasse pas 8.500 francs, soit 700 francs par mois, 320 francs par U.T.H., moins que le S.M.I.G. Le revenu net se solde par un déficit de 12.800 francs. On comprend que la plupart des exploitants ne tiennent pas à mettre leur comptabilité en gestion, de peur de connaître la vérité. Cette faiblesse du revenu s'explique par le caractère extensif de l'exploitation. Le plein emploi des travailleurs n'est pas assuré. Les charges proportionnelles sont seulement de 150 francs par hectare, dont 38 francs seulement pour les engrais. Aussi la densité d'U.G.B. n'est que de 0,8 par hectare. Les rendements sont peu élevés : 2.000 litres par vache laitière et pour les céréales 20 quintaux par hectare pour le blé et l'orge et 15 pour l'avoine.

- l'aristocratie des éleveurs-naisseurs de reproducteurs et des emboucheurs.

Ce n'est sans doute pas le bénéfice réel actuel qui explique le renom des éleveurs-reproducteurs, qui forment l'aristocratie du charolais. Leurs animaux inscrits au Herd-Book se partagent les prix aux grands concours de la race : concours départementaux dont les plus importants sont dans l'ordre ceux de Moulins, Nevers, Charolles, Saint-Amand-Montrond, Montluçon, Roanne qui est devenu le seul concours officiel de la Loire après fusion avec celui de La Pacaudière en 1959, Boussac et Autun; concours national de Paris et international de Vichy. Les élevages inscrits représentent moins du dixième des élevages charolais. Dans le département de la Loire, on n'en compte en 1975 que 91 pour le livre A et 21 pour le livre B (41). C'est une caste plus limitée encore qu'il n'y paraît, car il n'est pas rare de trouver plusieurs domaines sous le même nom. En dehors de quelques moyennes exploitations familiales, il s'agit d'un petit nombre de familles d'origine aristocratique ou bourgeoise, unies entre elles par des mariages et qui parfois s'intéressent au négoce. Fiers de leur notoriété, de leur réseau de relations, ils sont volontiers paternalistes envers les autres éleveurs, qu'ils n'ont jamais encouragés à sortir de la tradition. Ils n'ont pas grand mal à s'en distinguer par leur prestige qui s'étale les jours de concours et dans l'impressionnant spectacle qu'offrent les vastes étables, aux portes surmontées des médailles décernées en guise de prix, et où s'alignent impeccablement les rangées de

dos blancs classés par âge. Ils s'en distinguent aussi par les réceptions offertes dans le manoir, par des signes extérieurs de richesse comme l'automobile de luxe et par l'affectation de ne pas s'occuper directement des animaux en présence de tiers.

Mais le renom coûte cher. Une exploitation d'une centaine d'hectares dispose de 4 à 5 taureaux primés et d'une cinquantaine de mères. L'objectif est de vendre le plus possible de reproducteurs, veaux de 8 mois, génisses de 30 mois, qui atteignent des prix très élevés : 30.000 francs pour un broutard. Il est rare qu'ils forment plus du quart du troupeau, les autres animaux étant conduits "à la mort". Si leur proportion est trop élevée, l'équilibre financier du domaine n'est pas assuré. En effet, les frais sont très élevés : salaires des ouvriers, achat d'aliments augmentés des rations spéciales données aux champions présentés aux concours. L'évolution n'est pas favorable à cet élevage de prestige. L'écart réel entre les bêtes inscrites et celles qui ne le sont pas justifie de moins en moins cette surprime. A partir de 1912, des syndicats d'élevage se sont constitués dans les villages et ont permis aux petits éleveurs de faire saillir leurs vaches par des géniteurs inscrits. D'autre part, le Herd-Book fonctionne sur un nombre restreint d'animaux qui sont poussés, ce qui fait perdre à la race de sa rusticité et augmente sa fragilité. Des troupeaux constitués en dehors de son contrôle comme en Vendée, n'ont rien à envier au cheptel sélectionné. Aussi des éleveurs inscrits se rendent-ils compte de la vanité de cet honneur dispendieux et leur nombre a diminué d'un tiers dans la Loire depuis 1965, ce qui ramène au chiffre de 1959. L'espoir des grandes familles repose dans l'exportation. Un syndicat, fondé dans ce but en 1921, avertit les adhérents des commandes et sélectionne les meilleures bêtes. Mais après les succès obtenus dans les années 65, les résultats actuels sont modestes : 328 animaux de la Loire ont été exportés entre 1965 et 1975 (42), (voir fig.48).

L'équilibre financier est d'autant plus difficile à réaliser que l'on hésite à déroger au mode d'élevage traditionnel. Nous prendrons l'exemple d'un domaine d'embouche inscrit, situé près du confluent du Sornin et de la Loire à Saint-Pierre-la-Noaille, en 1974. Il comprend 145 hectares de prés, qui descendent les côteaux formés des terrains du secondaire et six hectares de labours sur les Chambons de la Loire. Le propriétaire, âgé, gère un second domaine à Villereest, au sud de la Loire, qui appartient à sa mère. Sa femme est la soeur d'un éleveur du Donjon, à une quinzaine de km. à l'ouest de Marcigny, qui a obtenu le premier prix au concours national de Paris en 1975. Le domaine de Saint-Pierre est exploité par un fils qui sort d'une école d'agriculture et par deux ouvriers agricoles. Ceux-ci touchent 900 francs par mois et disposent d'avantages en nature : un jardin, une vache,

une truie, des pommes de terre et deux pièces de vin. Le matériel comprend deux tracteurs de 40 et 52 CV., un épandeur de fumier, des plates-formes et une machine à tailler les haies. Le cheptel compte 170 U.G.B. environ. L'embouche pure a cessé pendant la dernière guerre et on hiverne le troupeau depuis 1945. Dans l'étable d'Iguerande, gardée par un agriculteur retraité, sont mises les bêtes à l'engrais : 20 châtrons d'un an, 15 mâles de 2 ans, 15 mâles de 3 ans et une quinzaine de vaches de réforme. Dans les deux étables de Saint-Pierre, dont l'une vient d'être agrandie et dotée de chaînes de curage, il y a les reproducteurs : 55 vaches-mères, 16 génisses de 2 ans, 25 génisses de 1 an et 3 taureaux. Sur les 50 veaux nés chaque année, on garde les plus beaux éléments, en particulier les huit veaux inscrits en moyenne par la commission du Herd-Book qui passe en août, alors que les autres sont vendus comme broutards. On complète le troupeau par une quinzaine de broutards achetés en août et par six châtrons de trois ans achetés chaque printemps. L'objectif est de vendre des animaux gras de trois ans. La période difficile est l'hiver, où les bêtes sont nourries avec les produits de l'exploitation : paille, foin, plus un peu de farine pour les vaches; au mieux elles conservent leur poids. Elles sortent sur prés entre mars et le 10 avril selon les années. Les prairies reçoivent relativement peu d'engrais : 7 à 800 kilos de scories tous les 4 ans et de la chaux de novembre à janvier, un peu d'azote en mai, si l'herbe est lente à démarrer. Même dans ce beau domaine on continue à garder une vache laitière et des volailles.

- évoluer ou disparaître.

La rentabilité est de plus en plus difficile à assurer, en raison de la progression du coût des charges plus rapide que celle de la viande. En francs 1961, le cours vif du kilo de viande de boeuf dans le département de l'Allier est passé de 0,75 f. en 1946 à 1,55 en 1951, 2,20 en 1961 après être descendu à 1,30 f. de 53 à 55, à 3,30 f. en 1968 et 4 f. en 1971 (43). Il y a donc eu une période de croissance rapide (+ de 15% par an) jusqu'en 1962, puis une période de croissance lente de 1952 à 1962 (+5%), plus modérée depuis (+9%). En contre-partie, l'équivalent de la journée d'hiver de l'ouvrier agricole non nourri est passé de 4 kilos de viande en 1945 à 11,5 kilos en 1971. Parallèlement, les fermages se maintiennent à un taux hors de rapport avec le revenu réel : 150 kilos de viande, soit 630 f. par ha. en 1971, pour une embouche de très bonne qualité. L'élevage traditionnel se maintient grâce à l'attachement à un travail fort peu manuel, dont l'essentiel réside dans l'habileté à saisir le moment où les bêtes doivent être mises dans un pré ou en être retirées. "Par rapport au paysan, le cas de l'emboucheur n'est pas sans analogie avec celui du vigneron, dont l'activité

est également en marge de l'agriculture" (44). Le petit exploitant dissimule un sous-emploi effectif en faisant la tournée des foires chaque jour de la semaine et l'homme du Herd-Book savoure son genre de vie aristocratique. Jusqu'à ces dernières années, l'éleveur charolais ne voulait pas considérer la logique des faits. Une rencontre avec René Dumont, s'étonnant d'un usage aussi extensif d'une terre aux fortes richesses potentielles, tourna vite au dialogue de sourds (45).

L'augmentation du revenu passe par trois conditions : une nouvelle conception de la sélection de la race, une nouvelle conduite du troupeau et l'intensification fourragère. La sélection menée par le Herd-Book s'est attachée aux qualités bouchères et a négligé les qualités de mère de la femelle. Le taux de fécondation est inférieur à 80%, c'est-à-dire que plus d'une fois sur cinq, malgré un taux de naissances gémellaires plus élevé que dans les autres races (3% au lieu de 0,5%), l'entretien d'une vache n'aboutit pas à la production d'un veau. Le taux de fécondation (nombre de vaches pleines pour 100 vaches mises au taureau) descend souvent au-dessous de 90%, de même que le taux de réussite des veaux (nombre de veaux sevrés pour 100 vaches pleines). D'autre part, beaucoup de vaches ne fournissent pas les 2500 litres nécessaires au démarrage correct du veau et les pertes sont élevées. Comme on ne s'est pas préoccupé de la conformation du bassin, les accidents au vêlage sont de l'ordre de 15% : il est fréquent de rencontrer des mères avec une ou plusieurs cicatrices de césariennes. C'est la SOMIVAL qui, dans la station de testage du Breuil, près de Bourbon-l'Archambault, s'est attachée à ces problèmes et le Herd-Book est bien obligé de prendre en compte cette initiative. La finalité de l'élevage charolais traditionnel étant la production de bêtes grasses de 3 ans et plus, implique une coûteuse immobilisation de capitaux. Nécessité faisant loi, les animaux sont vendus de plus en plus jeunes, comme en témoignent les fluctuations spectaculaires du cheptel de boucherie observées dans le département de la Loire. De 1967 à 1973, le nombre d'animaux de 24 mois et plus est tombé de 16.400 à 4.500, alors qu'entre 12 et 23 mois, il est passé de 2.300 à 9.800 et, en-dessous de 12 mois, de 13.600 à 20.650 (46). Mais la solution du baby-beef ou du taurillon, sacrifié à 12-14 mois après avoir été engraisé à l'auge un hiver, n'est pratiquée que dans la plaine de Roanne proprement dite. On retrouve le problème de l'intensification fourragère. La surface en céréales a diminué avec le recul de l'autarcie. Certes, la densité en U.G.B. par ha. a augmenté : elle est passée de 0,6 en 1945 à 0,8 en 1963 et approche actuellement de 1. Cela s'explique par un début d'extension des prairies temporaires et une amélioration des prairies permanentes. Le contrôle du plan d'eau, mené jusqu'à la guerre de 1914 à l'aide de fossés, puis abandonné à la suite de la raréfaction de la main d'oeuvre, a été repris à partir de 1950 grâce aux engins

mécaniques. Mais il n'y a pas encore de véritable action d'hydraulique agricole, alors qu'à cause du mâchefer, des mouilles et de la structure limoneuse du sol, beaucoup de terres sont condamnées à la prairie permanente. Les cartons des services départementaux du Génie Rural sont pratiquement vides sur ce point et le profilage des sols qui a modifié l'aspect des Dombes n'a été tenté qu'au stade expérimental par les exploitants membres du C.E.T.A. du Roannais (47). On met davantage d'engrais, ce qui correspond à une dépense qui varie entre 80 f. par ha. dans les exploitations en retard à 200 francs dans les exploitations de pointe. Mais des techniques comme le pâturage rationné ou le contrôle de croissance restent ignorées par le plus grand nombre.

Des progrès certains ont accompagné les mesures favorables à l'élevage prises à partir de 1971 (48) et la hausse aussi spectaculaire que temporaire des cours de la viande bovine, passés de 4,20 f. en 1971 à plus de 5 f. le kilo en 1972. Le chargement accru des prairies s'est trouvé limité par la difficulté de se procurer des jeunes. Aussi engraisse-t-on de plus en plus des veaux croisés de charolais et de race laitière, pie rouge ou pie noire: des robes brunâtres et grisâtres se mêlent au blanc pur. Il y a eu un début de développement du maïs et de l'ensilage : on a vu retourner des prairies considérées comme les meilleures embouches. Parallèlement, pour la première fois depuis les années vingt, de nouvelles étables ont été construites. Mais ces transformations n'ont intéressé que quelques domaines tenus par des jeunes et ont été ralenties par la chute des cours consécutive à la clause de pénurie prise en avril 1973, qui a rendu possible les importations en provenance des pays tiers. Le système extensif se maintient à l'intérieur de structures plus vastes, dues à l'agrandissement des domaines moyens à la suite de l'abandon des petites exploitations, au regroupement des plus grands et à la place toujours plus importante tenue par quelques gros marchands de bestiaux. Il progresse même, comme nous l'avons vu, dans la demi-montagne. Les véritables transformations qui s'opèrent dans la plaine se font par l'adoption de systèmes nouveaux : grande culture céréalière et surtout, élevage laitier.

- une rente de situation ; la proximité du marché de Saint-Christophe-en-Brionnais.

Il serait surprenant que dans le contexte de l'élevage charolais, les nouvelles structures de commercialisation de la viande par coopératives et groupements d'achat, réalisant le circuit court, aient pris une importance considérable. Cependant leur place n'est pas inférieure à ce que l'on trouve dans le reste du pays (49). Pionnier en la matière fut la S.I.C.A.R.E.V. (S.I.C.A. Régionale Elevage-Viande), dont le siège est à Montrond-les-Bains.

Elle commercialise 10% des animaux abattus dans la Loire, soit plus de 2.000 tonnes. Elle a un nombre respectable d'adhérents, 1 éleveur sur 5, dont la moitié se recrute dans l'arrondissement de Roanne. A son exemple et par crainte qu'elle devienne trop puissante, une association concurrente s'est constituée en 1972 et a réuni 200 adhérents : c'est la Coopérative de Production de Bovins Loire-Allier (C.P.B.L.A.), dont le siège est à Saint-Pierre-Laval, petite commune de l'Allier, limitrophe de Saint-Martin d'Estreaux. En Saône-et-Loire, fonctionne la Charollaise, dont le siège est au Creusot. Elle résulte de la fusion de cinq organismes de type coopératif et commercialise chaque semaine 200 animaux fournis par ses adhérents. On constate que les groupements qui ont pris pied dans la plaine de Roanne et le Brionnais n'en sont pas originaires, à l'exception de la C.P.B.L.A.. Ils assurent un rôle de témoin face au marché privé. Ils paient suivant le poids réel et non pas à l'estime et ont revalorisé les bêtes difficiles à écouler, comme les vaches maigres ou "saucisses". Mais ils n'ont pas réussi à imposer la règle de l'apport total.

La réticence naturelle des éleveurs face à l'innovation, leur individualisme et l'habileté des marchands de bestiaux ont maintenu la supériorité de la commercialisation privée. Son originalité est qu'ici 80% des animaux destinés à la boucherie se vendent sur les marchés, précisément sur celui de Charolles, le samedi, pour les veaux et le petit bétail et, surtout, celui de Saint-Christophe-en-Brionnais, le jeudi, pour toutes les catégories de bovins. Celui-ci est devenu, derrière les grands marchés sur les lieux de consommation, comme La Villette et Lyon-La Mouche, le plus important marché établi sur les lieux de production, à égalité avec Fougères et Partenay, avec près de 100.000 têtes amenées par an, depuis 1970, contre 20.000 entre 1928 et 1954 et 60.000 de 1960 à 1964. Il a détrôné les autres foires et marchés voisins, grâce à sa position au centre de la zone d'origine d'élevage du charolais et aux travaux d'équipement considérables consentis par la municipalité de ce petit village de 490 habitants : parcs à bestiaux, quais d'embarquement, parkings. Il remplit bien sa fonction, qui est de mettre en relations dans de bonnes conditions les deux parties. On y trouve et on y écoule toutes les qualités. Le marché des veaux broutards, pratiquement inexistant il y a une dizaine d'années, atteint actuellement près de 30.000 têtes. Outre les bouchers des environs qui prennent quelques bêtes, les acheteurs sont des commissionnaires qui enlèvent plusieurs dizaines, voire une ou quelques centaines de têtes, destinées aux abattoirs de Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, du Nord et du Sud-Est. On trouve aussi les "belges", c'est-à-dire les marchands du Nord, et les "italiens", à la recherche de broutards et de maigres à engraisser, surtout à l'automne. L'offre est constituée pour un quart par des lots importants venus surtout des départements

éloignés : Nièvre, Allier, Indre, Creuse et même Vendée. Pour les trois quarts, il s'agit de lots d'une à trois bêtes venus d'un rayon d'une quarantaine de kilomètres. Pour le petit producteur qui apporte lui-même sa bête ou la confie à un voisin, la proximité du grand marché est une véritable rente de situation. Il gagne de 50 à 100 francs sur le prix que lui offrirait le maquignon et il bénéficie des avantages propres à ce type de marchés, par opposition à ceux situés près des abattoirs sur les lieux de consommation : pas de nécessité de passer par un commissionnaire, pas d'interdiction de sortir le bétail. On peut ramener la bête si on estime préférable d'attendre des cours plus avantageux : il n'en coûte que 10 francs de droit de place et 15 francs de frais de transport. Ainsi ce marché traditionnel d'esprit, mais adapté parce qu'important, renforce la persistance d'une spéculation désuète.

La présence de ce marché de taille nationale explique aussi que les gros marchands de bestiaux de la région se classent parmi les plus importants de France. On en compte une demi-douzaine autour de Marcigny et de Roanne, qui traitent plusieurs centaines de bêtes par semaine. En hiver, ils sont les maîtres du marché de Saint-Christophe; les entrées varient alors entre 1 et 2.000, par opposition à l'été et l'automne où l'on en compte plus de 4.000. Les bêtes qu'ils ne vendent pas immédiatement aux chevillards des centres de consommation, sont mises en réserve en attendant des cours meilleurs, sur les prairies qu'ils possèdent ou "louent" en vente d'herbe, soit une ou plusieurs centaines d'hectares. De cette fonction d'adaptation de l'offre à la demande, on est passé à l'engraissement. Ainsi Coiffard de Marcigny fait passer 2.000 bêtes par an sur les prairies de la plaine inondable de la Loire, divisées en enclos dotés d'abris, où on les nourrit de tourteaux de lin. Il confie aussi des bêtes en pension, dans la région jusque dans la montagne (50) et dans l'Aisne où elles sont engraisées à l'auge. Ou bien, on s'est orienté vers la fourniture à l'Italie de jeunes à engraisser : veaux de huit jours rassemblés par les rabatteurs dans les pays d'élevage laitier, en particulier le Forez, broutards et maigres. C'est là l'origine du développement rapide d'un marchand de bestiaux de Vougy, aujourd'hui à la tête de deux sociétés, la S.C.A.B. et Roger Mazille, qui ont réalisé en 1972 un chiffre d'affaires de 78 millions, soit près de trois fois celui de la S.I.C.A.R.E.V., dont 60 à l'exportation. Ils ont commencé en 1967 par vendre à la Yougoslavie des charolais qui sont à l'origine, par croisement avec les races du pays, des "blonds" qui les concurrencent aujourd'hui. Comme le marché italien s'est beaucoup réduit, cette activité est relayée par celle de marchand-abatteur. Les bêtes achetées pour 40% à Saint-Christophe et dans la région, pour 30% dans les autres grandes foires de charolais et de limousins et pour le reste, pour complément de qualités, aux marchés de Gap, Rodez et Parthenay, sont

conduites à l'abattoir de Saint-Etienne. Les quartiers arrière sont échangés en Allemagne contre des quartiers avant, qui sont expédiés dans l'Italie et le Midi. Le commerce de bestiaux pour les besoins locaux n'est que secondaire, car l'éleveur choisit plutôt directement à la ferme, les reproducteurs et les bêtes à engraisser qu'il recherche.

2) une division en pays toujours sensible.

L'indifférence de l'éleveur de charolais aux techniques nouvelles et, partant, aux foyers d'où aurait pu se diffuser le progrès, maintient sensibles les nuances entre la plaine de Roanne, le sud-est de la Sologne bourbonnaise intégré au Roannais et le Brionnais. Ce ne sont certes pas tout à fait les mêmes qu'avant 1955. Aux disparités anciennes apportées par les conditions naturelles et les structures sociales agraires, s'ajoute le degré de persistance des archaïsmes et la pénétration inégale de systèmes plus intensifs. A la plaine, nous rattacherons un autre pays de monoproduction qui se sclérose : la Côte Roannaise et son vignoble en forte rétraction.

- la plaine de Roanne.

Au sud de la forêt de Lespinasse et des collines calcaires qui annoncent le Brionnais, commence la plaine de Roanne proprement dite. Son relief est peu homogène, entre les terrasses de la rive gauche, enrichies localement par les venues marno-calcaires, le plateau argileux de la rive droite, le couloir des Chambons de la Loire et le golfe de terrains secondaires de la basse vallée du Sornin. Son unité vient de l'ancienne coexistence de la petite propriété en faire-valoir direct et des domaines afferchés par les grands propriétaires résidents, ainsi que du rôle joué par les ferments industriels et urbains, à partir de Roanne et de Charlieu. Ces facteurs en ont fait la partie la plus évoluée.

Nous nous contenterons de mentionner les formes d'agriculture péri-urbaine (production de lait cru, maraîchage, présence d'un atelier de poulets de ferme ou de fromages), d'ailleurs relativement modestes, autour de Roanne et de Charlieu (51). La plaine de Roanne se singularise de l'ensemble par la place qu'y tient l'élevage laitier et la grande culture céréalière. La recherche d'un plus fort revenu à l'hectare a posé le problème de l'extension des labours à des sols qui demandent un aménagement hydraulique. Les solutions s'orientent davantage dans l'entretien et le creusement de fossés que dans les tentatives, expérimentées par les C.E.T.A., de labour chimique, grâce à un produit qui décompose la végétation, le paraquat, et de profilage des sols à l'exemple des Dombes. Ce sont les exploitants à la recherche de ces systèmes plus intensifs que l'on trouve à la tête des organisations professionnelles : groupements techniques, où on a déjà noté l'influence des héritiers des grands domaines qui ont choisi la terre, et depuis peu,

syndicalisme : un exploitant familial de Mars, président d'une C.U.M.A. pour l'ensilage du maïs, a remplacé en 1973 en emboucheur renommé de St-Nizier-sur-Charlieu comme délégué de la F.D.S.E.A. pour le canton de Charlieu.

Pour toute la P.R.A. Plaine de Roanne, l'élevage laitier intéressait en 1963, d'après les travaux de Daniel Rodinson (38) plus du tiers des exploitations pour le cinquième de la superficie. Ces proportions sont plus fortes pour la plaine de Roanne proprement dite, comme le montra la carte sur le pourcentage de vaches charolaises dans le total des vaches. L'élevage laitier est lié à la petite exploitation : pour la P.R.A., la surface moyenne d'une exploitation en système laitier est de 13 ha. contre 28 ha. en système charolais. Mais c'est dans le sud qu'on a eu davantage l'idée de rompre avec ce dernier, quand le rapport U.T.H./S.A.U. est élevé. La progression de la production laitière a été particulièrement sensible de 1965 à 1968, années où le cours du lait a augmenté en francs constants. La progression de la collecte qui a été alors de 50% dans l'aire de ramassage de la Coopérative de Roanne a été plus élevée dans les deux divisions qui englobent une partie de la plaine de Roanne : 70% pour le "Charollais" avec le canton de Charlieu, et 80% pour la "Côte Roannaise", avec les communes de plaine des cantons de Roanne et Saint-Haon-le-Châtel. L'élevage laitier s'accompagne de l'intensification fourragère par substitution de l'assolement prairie temporaire-céréales aux vieilles prairies. Nous prendrons l'exemple de deux exploitations de la rive gauche, l'une au sud autrefois occupée par le vignoble et l'autre au centre.

L'exploitation de 18 ha. de P. Gaume, président du Comité de Développement de la Plaine de Roanne, a été jusque vers 1930 un grand domaine viticole. Les vignes arrachées ont été mises en herbe. La nécessité d'intensifier a conduit à se spécialiser dans l'élevage laitier. Les prairies de rivière ont été améliorées pour la fauche. Les vieilles prairies ont été retournées au rotavator ou, dans les endroits trop humides, traitées au paraquat. Le seigle, le colza, la pomme de terre et la topine ont été abandonnés. On pratique un assolement céréales (orge surtout) pendant deux ans, prairie temporaire (deux ans de ray grass ou cinq ans de mélange dactyle luzerne). L'exploitant et sa femme ont construit eux-mêmes en grande partie la stabulation libre et la salle de traite, qui abritent une douzaine de frisonnes qui donnent 4.000 litres par an et une dizaine de génisses. A Saint-Romain-la-Motte, une jeune cultivateur qui a milité au C.D.J.A., reprend en 1961 une ferme de 17 ha. laissée à l'abandon par des exploitants âgés. La comptabilité confiée au Centre de Gestion le persuade de la nécessité de passer de la charollaise à la frisonne. Il retourne 8 ha. de vieilles prairies sur lesquelles il procède à l'assolement : 1 an de plantes sarclées (betterave et maïs fourrage), 2 ans de céréales et 5 ans de prairie tempo-

par an suivant un contrat passé avec la C.B.A. et peut vendre du blé qui donne 50 quintaux à l'ha. En 1967, il achète une exploitation herbagère de 25 ha., ce qui lui permet d'élever les génisses et d'engraisser les vaches de réforme et quelques châtrons. Ce dernier exemple montre que dans la plaine, contrairement à la montagne où l'élevage laitier est la seule spéculation possible, on joue tantôt sur lui, tantôt sur l'embouche, suivant les cours et le rapport S.A.U./U.T.H.

Les terrasses de rive gauche ont une tradition céréalière particulièrement affirmée sur les venues marno-calcaires. A Saint-Romain-la-Motte, la production est importante. En dehors des six exploitations laitières, les autres se sont spécialisées dans le baby beef engraisé à l'auge et on trouve quelques élevages de porcs. Autrefois on vendait les boeufs à 3 ans et on conservait quelques vaches laitières qui, avec les volailles, fournissaient l'essentiel du panier amené au marché. La grande culture végétale commence à faire la conquête des chambons. L'exploitation de M. Madinier à Vougy, héritier de fermes qu'il a reprises progressivement, compte 100 ha. qu'il cultive avec un ouvrier agricole. Les terres sont réparties à peu près à égalité entre les terrasses argileuses de la rive droite, de plus en plus laissées en prairie et la plaine alluviale de plus en plus consacrée aux céréales : 40 ha. de maïs pour l'ensilage et le grain et 10 ha. de blé et d'orge. On vend beaucoup de grain, récolté par une entreprise de travaux agricoles. Les veaux blancs sont gardés jusqu'à 2 ans et engraisés en hiver à l'auge pour être vendus à 24-25 mois. On peut engraisser de 12 à 15 bovins avec 3 ha. de maïs. On ne fait pas le baby beef qui se commercialise plus difficilement et dont la finition coïncide avec les semis de maïs.

L'essentiel reste bien sûr l'élevage charolais sur prairies, avec la hiérarchie : reproducteurs et anciens emboucheurs du bas Sornin, éleveurs moyens et locatiers de plus en plus contraints à s'embaucher comme ouvriers. Le système classique a atteint son optimum au nord de la plaine argileuse de rive droite, comme le montre l'exemple de l'exploitation du maire de Chandon, sise au hameau de la Croix-Leigne, visitée en 1970. Elle compte 36 ha. dont 26 ha. de prairies permanentes sur les terres les plus humides et 10 ha. de labours, dont la moitié en prairie temporaire, le reste en céréales et plantes sarclées. Le troupeau compte 2 vaches laitières, 15 vaches blanches, 15 génisses et châtrons vendus suivant les disponibilités en fourrage à 18-20 mois ou à 3 ans. En 20 ans, le cheptel a augmenté de 50% grâce aux engrais et à la prairie temporaire.

- la Sologne Bourbonnaise (52)

Elle se singularise par ses pentes plus accusées, ses sols maigres et humides sur les sables argileux, l'isolement des métairies au milieu des

prés, des étangs et des bois. Les conditions de vie ont longtemps été aggravées par la dureté des contrats de métayage consentis pour le grand propriétaire absentéiste, par le régisseur ou surtout par le fermier-général (53). Certes, depuis la fin de la guerre 1914-1918, la diminution de la pression démographique avait atténué la concurrence entre preneurs, mais les baux continuaient à comporter de nombreuses clauses qui limitaient la liberté d'exploitation, par exemple en matière d'épandage d'engrais. Rares aussi étaient les intermédiaires préoccupés d'améliorer le cheptel, comme l'a fait le dernier fermier-général de Saint-Martin d'Estreaux, aujourd'hui âgé de plus de 70 ans, qui a introduit des bêtes de souche. Après la loi de 1946, qui donne la liberté de choix, presque tous les métayers ont opté pour le fermage. Les structures d'exploitation ne sont pas mauvaises : celles qui font vivre un ménage ont actuellement entre 30 et 45 ha. ou plus et les terres sont bien groupées autour des bâtiments. La tradition des luttes sociales, plus que les conditions de vie actuelles, explique que le pays reste un "pays de mission" et un bastion rouge. Déjà, pour les élections locales, les candidats de gauche ne sont plus élus. Depuis 1970, le conseiller général de La Pacaudière est un modéré, représentant des propriétaires fonciers à la Chambre d'Agriculture... qui fait valoir les solidarités paysannes. La Sologne bourbonnaise est, contrairement à la plaine de Roanne, un pays rural sans industrie jusqu'au développement récent des formes spontanées. Elle est victime d'une forte dépopulation qui en fait une zone d'abandon. Les agriculteurs sont restés très individualistes, sauf autour de Saint-Martin, où quelques pionniers ont lancé les coopératives d'ensilage de Saint-Pierre-Laval et d'Arfeuilles, ainsi que la coopérative de Producteurs de Bovins Loire-Allier, concurrente de la S.I.C.A.R.E.V.

L'association, encore embryonnaire, pallie mal le manque de bras et l'isolement. L'évolution récente se marque par la concentration des exploitations et l'intensification charolaise. Le système agricole ancien reposait sur l'élevage charolais, pour la vente de châtrons entre 2 et 3 ans, les volailles surtout en Saône-et-Loire et les porcs surtout autour de Saint-Martin, nourris avec les produits des champs, qui couvraient le quart des terres. L'élevage dans chaque exploitation de poules, mais aussi de dindes et d'oies pour Noël explique l'importance passée des marchés de Marcigny le lundi, Lapalisse, Jaligny et Varennes-sur-Allier, achalandés par les paysans et par les coquetiers, qui avaient des rabatteurs, généralement des épiciers, qui pratiquaient l'échange. L'élevage fermier a pratiquement disparu : on ne commercialise plus d'oeufs à Marcigny, alors qu'il s'en vendait encore 20.000 par semaine en 1965. Il en est de même pour l'élevage porcin. Chaque exploitation avait 3 ou 4 truies, qui fournissaient 50 à 60 porcelets, que les marchands de bestiaux vendaient aux fruitières de Savoie ou engraisaient

chez eux au riz, aux pommes de terre et aux topines. Ces élevages n'existent plus que sous forme de poulaillers et porcheries industriels, plus nombreux ici que dans le reste de la région. Ils se sont surtout prolongés dans le négoce et l'industrie modernes. On sait qu'Orgex, grosse unité d'aliments du bétail, abattoir de volailles et à la tête de groupements de producteurs, a été créé par un marchand de porcs de Saint-Martin. A Lapalisse, plusieurs coquetiers se sont associés pour construire un abattoir de volailles, qui commercialise sous la marque S.A.P.C.A. A Pouilly-sous-Charlieu enfin, le petit-fils d'un coquetier établi en 1880 a créé en 1960 un centre de conditionnement, qui a traité en 1973, 1,8 à 2 millions d'oeufs par semaine et réalisé un chiffre d'affaires de 20 millions. C'est la 8ème ou 9ème affaire française et elle emploie 32 personnes, mais elle n'a pratiquement plus d'attaches régionales, aussi bien pour les fournisseurs que pour les débouchés.

Le bétail blanc tend à être aujourd'hui l'unique spéculation. On suivra l'évolution d'un domaine, par l'exemple suivant qui a ceci de particulier de faire une place de plus en plus grande aux cultures, alors que l'emporte ailleurs l'élevage sur prairie avec réduction des labours. Cela s'explique par la personnalité de l'agriculteur, qui a fréquenté l'hiver les cours du Foyer de Progrès de Roanne. En 1960, ses parents lui cèdent leur ferme de 23 ha., sise au Petit-Briau, hameau de Saint-Martin. Le cheptel est alors composé de 20 bêtes charollaises non inscrites, dont 6 à 8 vaches, et de 3 à 4 truies avec leurs porcelets, parfois engraisés. Six hectares de terre sont en culture, dont 1 1/2 ha. en cultures sarclées (topine, pomme de terre et betterave) et 4 1/2 en céréales (blé, orge et toujours du seigle pour la paille). Les prés sont bien entretenus, chaulés et reçoivent des scories tous les quatre ans. Aujourd'hui, l'exploitation a 48 ha., grâce à la prise en location de locateries de 4 à 10 ha. devenues libres et on pense acheter à un million l'ha. grâce à la SAFER, 16 1/2 ha. tirés d'une grande propriété convoitée par un marchand de bestiaux, ce qui permettra au fils aîné de rester. Les labours sont poussés partout où les mouilles et les fortes pentes n'empêchent pas le passage du tracteur. On fait 2 à 3 ha. de blé, 1/2 ha. de pomme de terre et de betterave, 2 ha. de maïs fourrage introduit en 1972 et la prairie temporaire avec ensilage pratiquée depuis 1966. La mévente de la viande a fait qu'en 1974, on a semé 3 ha. de maïs pour le grain. Le cheptel est passé à plus d'une soixantaine de blancs, dont 20 vaches inscrites. On vend des baby beef et des veaux reproducteurs.

- le Brionnais

Le Brionnais a conservé son originalité, de par son relief compartimenté et la volonté de ses habitants, méfiants envers l'étranger, conscients de la réputation de leur terroir, même si cette réputation confine aujourd'hui à la légende et revient cher : les fermages sont trois fois supérieurs à ceux

du Charolais granitique. La richesse de jadis est attestée par les gentilhommières carrées à fronton et au toit pointu à quatre pans, par le porche voûté en pierres qui donne accès à la cour où se dispersent les bâtiments, par les meubles cossus de la salle commune. C'est ici que l'embouche sur prairies s'est le mieux conservée dans ses formes traditionnelles. Cela ne va pas sans archaïsmes, du lourd silex qui retient la barrière aux pratiques magiques encore en usage pour soigner les animaux. Les fortes densités de bétail que l'on peut observer çà et là sont dues à la richesse exceptionnelle de certains sols, sans qu'il faille négliger cependant les progrès constatés depuis quelques années. Mais le bilan financier est souvent désastreux, surtout dans les petites exploitations qui restent nombreuses.

Voici une ferme de bonne taille à Sarry : 60 ha. en deux groupes de grandes parcelles, tenus par deux U.T.H. (le fils et les parents). Elle ne compte que 3 ha. de culture (blé, pomme de terre, betterave) et 47 ares de vigne. Le cheptel blanc se compose de 2 taureaux, 35 vaches reproductrices, 60 jeunes. Il y a aussi 3 normandes et le porc pour la consommation familiale. 60 à 70 bêtes sont gardées en hiver, nourries au foin et à la paille. Quelques veaux sont vendus à 10 mois, les autres sont poussés jusqu'à 30. Le développement de l'industrie a rendu la main d'oeuvre quasi introuvable. Il a fallu recourir à l'emprunt pour moderniser l'étable (rail à fumier, épandeur), et se mécaniser; et par nécessité, on fait les gros travaux en équipe.

La ferme du Breuil est la seule à subsister dans ce hameau d'Oyé, qui avait 53 habitants au début du siècle et n'en compte plus que 3 aujourd'hui : l'exploitant célibataire qui a été ouvrier agricole jusqu'en 1953, sa vieille mère et sa tante. L'ampleur de la dépopulation fait penser aux villages de paysans-tisseurs de la montagne manufacturière. L'exploitation a 15 ha., morcelés en parcelles de 35 à 70 ares. 4 ha. sont des biens de la famille; 5 ont été achetés en viager et six sont loués à divers propriétaires. A part les 15 ares de vigne et les 20 ares de jardin, tout est en herbe : 5 ha. de prés de fauche et 10 ha. de prairies, fumés, irrigués par rigoles à la fin de l'hiver et drainés en automne. Le cheptel se compose d'une vache normande et d'une truie, d'un taureau, de 13 vaches reproductrices et de 10 jeunes. On garde chaque année une génisse de remplacement et un châtron et on vend les broutards en octobre, pour payer les loyers à la Saint-Martin. Le manque de main d'oeuvre a fait abandonner les cultures, a contraint d'acheter tracteur, faucheuse et presse et de recourir à l'entr'aide. Les recettes atteignent 20.000 francs, mais le revenu net ne dépasse pas 10.000 francs, une fois payés les fermages, les achats d'engrais, de paille et de foin pour l'hiver, les prêts du Crédit Agricole.

L'évolution est, on le voit, rapide chez les exploitants pas trop âgés. Le vieillissement des exploitants et la dépopulation laissent présager des changements brutaux. Déjà, quelques jeunes ont acquis, en s'endettant, des domaines d'une centaine d'hectares, sur lesquels ils retournent les prairies et sèment du maïs destiné à l'ensilage. Ce qui est objet de raillerie aujourd'hui peut bien être la réalité demain.

- la Côte Roannaise : le déclin d'un vignoble (54)

Qu'est devenu le vignoble privilégié, le plus grand de l'intérieur du Massif Central, à une époque d'engouement pour les vins de pays de qualité ? Pour une appellation en V.D.Q.S. obtenue en 1953 pour 986 ha., soit un potentiel minimum de 20.000 hl, si l'on estime à 500 ha. la surface des vignes en production et 40 hl. le rendement moyen, la quantité de vins labellisés n'a jamais dépassé 5.000 hl. et est tombée à moins de 1.500 hl. dès 1969. La Coopérative ouverte à Renaison en 1957 pour une capacité de 15.000 hl., grâce à des conditions généreuses offertes par la Chambre d'Agriculture, n'a jamais traité plus de 9.000 hl. et a vu le nombre de ses adhérents tomber de 425 en 1957 à 70 en 1970. Elle a fermé ses portes en 1972 et abrite aujourd'hui les réserves d'une coopérative du Languedoc. La surface en vigne est passée de 4.000 ha. en 1914 à 2.000 en 1945, à 1.786 d'après le cadastre viticole levé de 56 à 58 et à 614 d'après le R.G.A. de 1970. Actuellement, 100 ha. disparaissent chaque année. On le comprend aisément, lorsque l'on sait que les petits propriétaires qui dominent depuis la suppression des grands domaines dans les années 1910, sont pour la plupart des paysans-ouvriers ou des exploitants âgés. Les déclarations de récolte de 1956 à 1958 font état de 50 vigneron entre 3 et 6 ha. et de 540 entre 1 et 3 ha. de vigne. En 1964, sur les 42% d'exploitants qui ont moins de 5 ha. de S.A.U., 38% ont une activité extérieure et 35% ont plus de 65 ans. La Côte Roannaise, en dépit de la présence de communes de plaine où la vigne s'est étendue lors des années de prospérité, est la petite région agricole de la Loire, dont le pourcentage d'exploitants âgés et d'exploitants ayant une activité extérieure est le plus élevé.

L'évolution a été bien différente dans le vignoble des Côtes du Forez, moins étendu avec 1100 à 1200 ha. en 1958 et moins connu. Ici, une poignée de vigneron a pu résoudre collectivement les problèmes de commercialisation, grâce au succès de la cave coopérative de Trélins. Créée en 1962 pour une capacité de 10.000 hl., elle a traité 5.300 hl. en 1968 et a fait accepter des disciplines de livraison aux 170 coopérateurs, dont 110 totaux. Elle a entraîné une revalorisation du prix de vente, qui a profité à tous, adhérents ou non. Le vin qui valait 37 centimes le litre en 1961, a été acheté en 1968, 0,90 f. pour le vin de consommation courante et de 1,20 f. pour

le V.D.Q.S.. Ce dernier est expédié par citernes à des négociants de toute la France ou vendu directement en bouteilles. Les jeunes exploitants replantent, mais l'avenir du vignoble dépendra de la reprise des parcelles actuellement tenues par les petits vigneronnés âgés ou paysans-ouvriers.

Comment peut-on expliquer que la société de petits propriétaires de la Côte Roannaise n'ait pas pu donner naissance comme celle de la côte du Forez, à une équipe dynamique suffisamment nombreuse et écoutée pour promouvoir le vignoble ? On peut penser à deux réponses qui se complètent : l'influence dissolvante de la proximité de Roanne qui offre de fausses facilités et a détourné de la spécialisation viticole, ainsi que l'incapacité à s'organiser collectivement. Pendant une période qui coïncide avec celle de l'action des cours post-scolaires, le niveau technique tombé très bas à la fin de la seconde guerre mondiale s'est relevé, sur le plan des connaissances au moins. Car le manque de moyens a empêché, dans la plupart des cas, de moderniser le matériel de viticulture et de vinification et d'adopter les plantations de vignes hautes à grand écartement qui permettent d'augmenter la productivité, grâce à l'utilisation du tracteur normal, sans diminution de rendement. En effet, la petite exploitation traditionnellement en polyculture, peut difficilement faire vivre un ménage. Le Centre de Gestion estime en 1965 le produit brut à 24.000 francs, avec pour principaux postes le vin (3 ha. à 40 hl. vendus 1,20 f. le litre, soit 14.400 f.) et le lait (6 vaches à 2700 litres vendus 0,47 f., soit 8.500 f.) et le revenu agricole à 13.750 f. pour une exploitation de 12-13 ha., avec 3 ha. de vigne, 2 ha. de culture et 7 ou 8 ha. de prés. Or 60% des exploitations ont moins de 10 ha. Les jeunes exploitants sur de petites surfaces, au lieu de se spécialiser dans la vigne, vont travailler en usine à Roanne, qui n'est distante que de 10 km. du centre de la Côte. Les agriculteurs âgés, sans successeur, continuent ce qu'ils ont toujours fait. Les façons sont insuffisantes, les négociants abandonnent la région, les parcelles à l'abandon se multiplient. Le climat est au pessimisme. Les départs prennent l'allure d'un véritable exode et pourtant toute restructuration foncière est pratiquement impossible. La liquidité de la terre est freinée par le reboisement, la friche sociale (55). On conserve ses lopins par attachement et surtout, dans l'espoir de la manne, si on parvient à les vendre comme terrain à bâtir. Les premières résidences secondaires sont apparues en 1955 et depuis 1960 c'est une véritable éclosion de résidences principales. La Côte est prisée par les Roannais pour son point de vue et son ensoleillement et les villages du centre font maintenant partie de la grande banlieue.

En face des tentations de la ville, il aurait fallu un puissant courant communautaire pour sauver à temps la situation. Mais l'individualisme

était fortement ancré. Les achats en commun de matériel et le recours aux C.U.M.A. sont plus rares encore que dans la plaine. La confiance exagérée en la valeur de son vin, de son terroir, avait fait écarter en 1935 la demande d'appellation et, en 1936, un projet de coopérative à Saint-André d'Apchon. L'idée est relancée par le président de la Chambre d'Agriculture, dont le domaine d'embouche est proche du coteau. On ne peut refuser des conditions aussi favorables, puisque le remboursement est prévu en trente ans, mais la cave de Renaison n'a pas été le fruit d'une volonté commune. L'esprit de clocher fait que la localisation^a portée à discussion et les erreurs techniques de construction montrent que les intéressés n'ont pas été consultés. La cave a été construite en plaine, alors qu'ils auraient recommandé un site à flanc de coteau comme en Beaujolais, où elle est enterrée et où le raisin descend par gravité. Beaucoup vont livrer la partie la plus médiocre de la vendange, en particulier les hybrides, d'autant plus qu'au début la qualité n'intervient pas dans le règlement ! Faute de volume suffisant, on rogne bientôt sur les dépenses de fonctionnement. Le sursaut de 1970, quand le Conseil d'Administration impose la règle de l'apport total, arrive trop tard : la collecte est tombée à 2.000 hl.

Les autres groupements, comme l'Association Viticole Roannaise, n'ont pas eu une action suffisamment énergique, car pendant longtemps ils ont été tenus en mains par des notables. Pourtant, on trouve dans chaque village quelques bons vigneron, passionnés par leur métier et qui continuent à améliorer leurs méthodes et leur production. Leur revenu est satisfaisant, car ils font la vente directe en bouteilles, soit au caveau de dégustation qu'ils ont aménagé de leur mieux, soit sur commandes. Grâce à eux, le vignoble de la Côte ne sera pas rayé de la carte. La même absence collective de réactions s'observe dans le retard apporté à établir des règlements communaux de boisement, en dépit des dangers que les plantations de conifères font courir au terroir viticole (56) et les hésitations à promulguer des plans d'occupation des sols. Ils sont seulement à l'étude depuis 1973 dans le cadre du Plan d'Aménagement Rural, alors que la dispersion anarchique des villas empêche toute restructuration foncière et s'effectue à l'emplacement des meilleurs crus.

Nous avons souligné la dialectique subtile qui s'établit entre la taille des exploitations et le progrès agricole. Nous en découvrons une autre entre proximité et éloignement de la ville : pour être bénéfique, l'influence de la ville ne doit être ni trop lointaine ni étouffante. Car dans les conditions sous lesquelles s'est effectuée la confrontation de la société traditionnelle à l'économie moderne, le dernier mot reste à l'homme et la facilité se révèle aussi négative que la misère. Elle émousse la capacité de réaction, la volonté d'adaptation et le sens du collectif. C'est le drame des anciens "bons pays", le vignoble et la plaine. Nous retrouvons là les enseignements de la décadence des dynasties de cotonniers.

CONCLUSION DES CHAPITRES II, III, IV: L'INITIATIVE LOCALE A LA BASE DE LA RECONSTRUCTION DE L'ECONOMIE.

La reconstruction de l'économie est donc surtout une reconversion industrielle. Nous n'avons pas parlé du tertiaire, car sa croissance joue un simple rôle d'accompagnement, tant sur le plan des services élémentaires avec l'apparition des grandes surfaces que sur celui des services aux entreprises (57). En fait, ce secteur reste peu développé, très dépendant de l'extérieur. En dépit de l'attrait de sites comme les gorges de la Loire, d'ensembles de monuments comme à Charlieu ou de restaurants réputés comme les frères Troisgros à Roanne, l'équipement hôtelier répond simplement aux besoins de la fonction d'étape (58).

Le renouveau indéniable de l'économie depuis la crise de 1965 est essentiellement le fruit des initiatives d'une troisième génération de chefs d'entreprise du terroir, mais l'industrie reste marquée par la prédominance des activités à faibles exigences en technologie et en capitaux. L'élite d'agriculteurs modernes qui s'est dégagée du paysannat n'est pas assez nombreuse pour que la montagne puisse apparaître comme une zone progressive, alors que la plaine s'enlise dans l'embouche traditionnelle. Cependant le chiffre d'affaires du secteur privé a augmenté d'un tiers en francs constants entre 1966 et 1972. Mais une grande part des résultats de la croissance échappe à la région, à cause du contrôle grandissant des capitaux extérieurs sur l'industrie et surtout sur les circuits financiers et commerciaux, qui étaient restés largement autonomes. Certes le niveau de vie s'est élevé, le cadre de vie s'est amélioré, mais les différences de structure qui existaient avant la crise de 1965 par rapport aux régions métropolitaines se sont accrues.

NOTES CHAPITRE III : B' et C

MODALITES ET INEGALITES SPATIALES DU DEVELOPPEMENT

- (1) Sur l'impréparation de la paysannerie à la mutation et sur les facteurs qui conditionnent la diffusion de l'innovation, voir :
Jean-Pierre HOUSSEL (15), Les comportements dans le passage de l'économie traditionnelle à l'économie moderne en pays développé, p.169-170 et 172-175.
- (2) C'est l'un d'eux qui rédige la présentation de cet enseignement, dans la série d'articles consacrés par la revue Paysans, à la formation professionnelle agricole. Voir Jean MOUILLERE, Le jeune rural dans les cours post-scolaires agricoles publics, in PAYSANS, n° 12, juin-juillet 1958.
- (3) Jean-Pierre HOUSSEL, Géographie d'une éléction professionnelle : les élections à la Chambre d'Agriculture de la Loire dans l'arrondissement de Montbrison du 7/2/1967, in R.G.L., vol XIV, 1969, n° 1, p. 75-83, princ. p.79.
- (4) Jean BOICHARD (3), Systèmes agricoles et structures d'exploitation en France, p.121.
- (5) Il s'agit des représentants de l'Inspection Régionale d'Agronomie. La réforme Pisani a en effet séparé ce qui concerne les "hommes" (enseignement et vulgarisation) de ce qui concerne les "techniques". Ce domaine est confié aux Directions Départementales de l'Agriculture (D.D.A.), qui rassemblent ce qui était autrefois séparé entre les Directions des Services Agricoles (D.S.A.), le Génie Rural et les Eaux et Forêts.
- (6) Le Conseil de Direction du S.U.A.D. est formé de six membres de la Chambre d'Agriculture, de deux représentants de la F.D.S.E.A., d'un du C.D.J.A. et de trois pour le Crédit, la Coopération et la Mutualité. Son budget dans la Loire est alimenté pour 45% par la Chambre d'Agriculture, pour 5% par auto-financement, pour 10% par le Conseil Général et pour 40% par des taxes sur le blé, la betterave à sucre, les oléagineux et les alcools, qui transitent par le Fonds National de Développement Agricole et par l'Association Nationale pour le Développement de l'Agriculture (A.N.D.A.). Le S.U.A.D. rémunère les conseillers agricoles au service des comités de petite région et subventionne les services (élevage., gestion ...) et les groupements.
- (7) En dehors bien sûr des cas d'obligation, comme les jeunes agriculteurs qui veulent bénéficier des prêts d'installation.
- (8) M. JOLLIVET, Les agriculteurs des Combrailles et la modernisation, in ECONOMIE RURALE, oct-déc. 1966, p.23.
- (9) Le plus marquant fut l'abbé Duperrey, qui devint en 1938 directeur du petit séminaire de Montbrison, puis évêque de Montpellier. Il écrivit en 1937 "La Question Sociale". Il fut sur Charlieu l'animateur des cercles Ozanam et soutint l'action de l'abbé Colin, curé de Boyer, qui jusqu'à sa mort en 1958 fut un remarquable animateur de la J.A.C.
- (10) Michel BARNAUD (135), Le Charollais, p.41-42
- (11) Jean-Pierre HOUSSEL (153), Ville moyenne et Développement de l'agriculture, l'exemple de Roanne, in R.G.L., 1970, n° 4, p.394.
- (12) Les archives des C.E.T.A. de la Loire se trouvent au Lycée Agricole de Chervé-Roanne.
- (13) Pierre Chazal et René DUMONT, La nécessaire révolution fourragère, l'exemple des monts du Lyonnais, Journal de la France Agricole, 1964.
- (14) Evelyne BROWNE et Janine FORY (Mme), La programmation linéaire au service de l'agriculture dans les monts du Lyonnais, Pré-mémoire de Géographie Rurale, I.E.R. Lyon, 1972, 68 p. + annexes.

- (15) Jean-Pierre HOUSSEL (153), Ville moyenne et développement de l'agriculture, l'exemple de Roanne, p.398-9 et 405-6.
- (16) Jean-Michel BREUIL, Aspects nouveaux de la vie rurale sur le versant oriental des Monts du Forez : le rôle des hommes et l'évolution des mentalités, Mémoire de maîtrise, I.E.R. Lyon, 1972, 126 p.
- (17) Charles MIGNON (34), L'agriculture à temps partiel dans le département du Puy-de-Dôme, REVUE D'Auvergne, tome 85, n° 1, p.1-42.
- (18) André FEL et Jean MIEGE, Transformation et urbanisation des campagnes en Allemagne Fédérale, Annales de Géographie, sep-oct.72.
- (19) Lucien RIVOIRE (123), La propriété rurale dans les monts de Tarare, Mémoire de Maîtrise, I.E.R., juin 1966, La propriété des résidences secondaires, p.78-106, 109 p.
- (20) MINISTERE DE L'AGRICULTURE, SERVICE DES FORÊTS, Inventaire Forestier National
 Département de la Loire, 40 p. dact. et 1 carte, sans date (1973 ?)
 - Saône-et-Loire, 45 p. dact. et 1 carte, sans date (1973 ?)
 - du Rhône, Inventaire simplifié, 11 p., 1966
 CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE, RHONE-ALPES, Orientations régionales de production,
 Loire, dact., 69 p., mai 1971
 Rhône, dact., 20 p., juillet 1970
 J. SORNAY, Les forêts départementales du Rhône, ETUDES RHODANIENNES, 1934, p.115-161.
- (21) O.N.F., CENTRE DE GESTION DE SAINT-ETIENNE, notice sur la forêt départementale de Lespinasse, 3 p. dact., juin 1969.
- (22) J. PAQUET (22), La forêt dans la montagne beaujolaise, D.E.S., mémoire principal, I.E.R., fe.1949, princ. historique tome 2, p.1-51.
- (23) COMITE DE DEVELOPPEMENT DES MONTS DU BEAUJOLAIS, Les Monts du Beaujolais, recueil de cartes, sans date (1969 ?), princ. cartes p.9, 11 et 43.
- (24) Une commission dans chaque commune établit le statut forestier qui délimite les zones où il est interdit de boiser. Ainsi à Saint-Nizier d'Azergues, le statut établi dès 1962 classe en trois catégories les zones où le reboisement est autorisé. Dans la première (parcelles au bord d'une route ou à moins de 500 m. d'un bon chemin), le boisement est autorisé en douglas seulement. Dans la seconde (parcelles situées entre 500 et 1800 m. d'un chemin carrossable), douglas et autres résineux peuvent être plantés sur les bons sols. Au delà de 1800 m., le choix est libre parmi les résineux d'altitude et la plantation doit s'effectuer de préférence sur les sols pauvres. Un intervalle de 8 m. si la plantation est au sud d'une parcelle cultivée, de 4 m. si elle est au nord, doit être observé. Les boisements qui ne respectent pas le règlement seront détruits dans les six mois. Voir à ce sujet Françoise CROUZET, Saint-Nizier d'Azergues, D.E.S., mémoire annexe, I.E.R., 52 p., p.25.
- (25) OFFICE NATIONAL DES FORETS, CENTRE DE GESTION DE SAINT-ETIENNE, documents photocopiés pour la tournée des élèves techniciens supérieurs de l'Ecole des Barres, 15 juin 1970.
- (26) Françoise CROUZET (108), Saint-Nizier d'Azergues, p.34-37.
- (27) G. ALLAIRE, Problèmes agricoles et luttes paysannes dans la Loire, GEODOC 1, Institut de Géographie de Toulouse, 1974.
- (28) Claudius PIOT, éditoriaux du 20.-4-74 et du 11-5-74, in PAYSANS DE LA LOIRE.
- (29) PAYSANS DE LA LOIRE, 8/3/1975, p.2-3.
- (30) COMITE DE DEVELOPPEMENT DES MONTS DU BEAUJOLAIS (47), tome 2, p.15-17 C.
- (31) Le groupement de développement du Forez, a son siège au château de Gouttelas, sur le terroir de Marcoux. Ce château de la Renaissance, restauré par une équipe de lyonnais et de ruraux, est devenu un centre d'animation régionale.

- (32) G. DREVON, L'action fourragère à Saint-Martin-la-Sauveté, pré-mémoire de géographie rurale, 30 p. dact., I.E.R. 1974.
- (33) Le Comité de Développement réunit toutes les organisations agricoles de la petite région (Chambre d'Agriculture, S.U.A.D., syndicats, crédit, coopération, mutualité) Celui des Monts du Beaujolais repose sur une Assemblée Générale de 35 membres, qui élit un président, assisté d'un bureau et de deux commissions spécialisées (montagne, élevage). Il s'appuie sur quatre techniciens mis à sa disposition par le S.U.A.D. : un directeur et trois spécialistes... (production animale, production végétale, économie et gestion) et sur les organismes départementaux du Ministère de l'Agriculture.
- (34) COMITE DE DEVELOPPEMENT DES MONTS DU BEAUJOLAIS (47), tome 2.
- (35) Roger DAILLE (8), Enquêtes et pastorale, p. 106-107.
- (36) Ce hameau familial s'est fortement développé à la fin du XIX^e siècle. Un agriculteur du village fit alors construire deux fermes pour ses enfants et une petite maison pour sa retraite. C'est ainsi que quatre des sept maisons habitées, à la veille de la guerre avaient appartenu à la même famille.
- (37) Voir les publications du Herd-Book charolais, 8, rue de Lourdes, Nevers, en particulier la revue "CHAROLAIS" et les articles déjà cités de J. BOICHARD() et de M. SIVIGNON (135).
- (38) Daniel RODINSON (58), Les exploitations agricoles de la Plaine roannaise, C.G.E.A.L., avril 1967, p.8.
- (39) Daniel RODINSON (58), p.9-14.
- (40) La définition des types de production de charolais est la suivante :
- | | | | |
|----------------------------|-----------------------------|------------------------------|---------------|
| veau | : 2 1/2-4 mois d'âge moyen, | 100 à 200 kilos de poids vif | |
| broutard | : 6 - 9 | " | , 280 à 300 " |
| baby beef | : 14 - 15 | " | , 450 à 500 " |
| maigre | : 18 | " | , 400 " |
| châtron et génisse maigre: | 24 - 36 | " | , 550 " |
| gras | : 30-36 mois et plus. | | |
- (41) Comme le Herd-Book était fermé depuis 1920, le livre B a été ouvert en 1959 pour permettre son élargissement aux vaches présentant les caractères de la race et à leurs produits féminins nés d'un taureau inscrit. Dans la pratique, il sert de marchepied au livre A.
- (42) Il faut tenir compte des difficultés suscitées par les pays importateurs, par le biais en particulier d'un contrôle vétérinaire très sévère.
- (43) Chambre des Experts agricoles de l'Allier et des départements limitrophes.
- (44) Michel SIVIGNON (135), p.359
- (45) Conférence organisée par le C.N.J.A. à Montrond-les-Bains en 1966.
- (46) D.D.A. DE LA LOIRE, SERVICE STATISTIQUES, Structure du cheptel bovin du département de la Loire.
- (47) Il s'agit d'une technique utilisée dans les Dombes depuis 1870 et mise au point en 1950. Elle consiste en l'aménagement de planches de culture larges de 60 mètres, bombées de 30 cm. et séparées par un fossé en V, qui arrive au-dessous de la semelle de labour imperméable. Les labours se font perpendiculairement à l'axe du fossé. Le profilage est peu coûteux pour le cultivateur, qui peut le faire lui-même, avec une pelle montée sur son tracteur.
- (48) Il s'agit de taux préférentiels auprès du Crédit Agricole de 8% pour le crédit d'embouche et de 4,5% pour les bâtiments d'élevage, ainsi que de la prime de 150 f. par tête et de 60 f. par veau élevé, au titre de la relance bovine, à condition que l'agriculteur adhère à un groupement de producteurs.

- (49) Sur la commercialisation des productions bovines dans la Loire et en Saône-et-Loire, voir :
 Jean BARTHOLIN et Annie DUFOUR, La production de viande bovine, approche socio-économique dans le département de la Loire, Mémoire de fin d'études de l'Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes (I.S.A.R.A.), sept.73, 93 p. dact. + 25 p. annexes, 3ème partie
 Marie-Thérèse CHASSERY, La commercialisation des productions bovines en Saône-et-Loire, Mémoire de maîtrise de géographie, I.E.R., 1970, 70 p.
 Le déroulement du marché de Saint-Christophe et ses aspects folkloriques, qui ont souvent été décrits, ne seront pas exposés ici.
- (50) Le prix de la pension par bovin est de 2,50 à 4 f. l'été et de 2,50 à 3,50 l'hiver, nourri au foin.
- (51) Jean-Pierre HOUSSEL (153), Ville moyenne et agriculture : l'exemple de Roanne, p. 397-407.
- (52) Sur les confins nord de la partie de Sologne bourbonnaise intégrée au Roannais : J.P. DIRY, La vie rurale dans le sud de la Sologne bourbonnaise, REVUE D'Auvergne, 1971, n° 1, p.77-108.
- (53) Le régisseur est un exploitant agricole qui s'occupe de quelques domaines et touche un pourcentage sur le revenu. Le fermier général, dont c'est l'occupation essentielle, paie une location au propriétaire pour un grand nombre de domaines.
- (54) Bernard BUSSELIER (128), Le vignoble de la Côte Roannaise, Mémoire de maîtrise, Université de Clermont-Ferrand, sept. 1971, 2ème partie, forces et faiblesses du vignoble, p.29-72.
- (55) Les vignes à l'abandon deviennent de véritables "sanctuaires à parasites", qui contaminent les vignes entretenues, sans qu'il y ait possibilité d'intervention.
- (56) La réglementation des boisements date de 1964 à Saint-Alban, Saint-Haon-le-Vieux et Ambierle et de 1969 à Renaison, Saint-André d'Apchon et Villemontais.
- (57) Jean-Marie NARBOUX (119), Le tertiaire industriel à Roanne, 1971, chap.II, Les services aux entreprises dans l'agglomération de Roanne, p.62-82.
- (58) CONNAISSANCE DE LA LOIRE (145), 15 fe.1975, n° 36, Document : tourisme, p.9-124.